Groussbous-Wal, Mertzig et Vichten le 12 novembre 2026

AVIS AU PUBLIC

Enquête de commodo et incommodo

(classe 1)

en application de la loi modifiée du 10 juin 1999

réf. dossier : 1/25/0422

Conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public qu'une demande en obtention de l'autorisation relative à

l'installation d'une éolienne et d'un poste de transformation, sur un terrain situé à Vichten, inscrit au cadastre de la commune de Vichten comme suit : n°(s) 763/2838 et 763/3725, section B de Vichten, au lieu-dit "Im Wald"'

a été présentée par ***EMCA SA demeurant à 8, Rue de Boursdorf L-6557 Dickweiler.***

La demande et les plans détaillés afférents sont déposés à l'inspection du public ***du 13.11.2026 au 28.11.2026 inclusivement*****.**

Les collèges échevinaux invitent toute personne qui entend, soit dans son propre intérêt soit dans l'intérêt de la sécurité ou santé publique, réclamer ou présenter des observations contre le dit projet, à introduire son recours par écrit au endéans le délai indiqué ci-avant.

En vertu de l'art. 12 de la loi précitée, **le bourgmestre de la commune de Vichten** ou son délégué entendra tous les intéressés qui se présenteront **au bureau du collège échevinal à Vichten 1, place de l'Eglise, le 2 décembre 2026 à de 9.00 à 11.00 heures**.

Les collèges échevinaux des communes de Groussbus-Wal, de Mertzig et de Vichten